



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Liban

Question écrite n° 58871

Texte de la question

Mme Nathalie Kosciusko-Morizet appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères au sujet de la situation politique au Liban. Saisie par une habitante de sa circonscription, elle souhaiterait connaître les orientations de la politique diplomatique de la France envers ce pays.

Texte de la réponse

La France est mobilisée avec la communauté internationale pour permettre au Liban de retrouver sa pleine indépendance et sa souveraineté. Cette action s'est traduite par l'adoption à l'automne 2004 de la résolution 1559 du Conseil de sécurité, dans ce but. Conformément à cette résolution, nous souhaitons notamment le retrait complet et rapide des forces et des services de renseignements syriens déployés sur le territoire libanais. Ce retrait doit permettre la tenue d'élections libres, honnêtes et démocratiques au Liban. Les prochaines élections doivent donner la possibilité aux Libanais de décider de leur avenir en toute indépendance, hors de toute ingérence ou interférence étrangère et en présence d'observateurs internationaux indépendants. Le retrait des troupes syriennes du Liban nord a commencé depuis plusieurs semaines. Les autorités syriennes ont annoncé que ce retrait serait achevé le 30 avril au plus tard. La France en a pris note. La France cherche, avec la communauté internationale, à préserver dans ce processus la stabilité interne du Liban, menacée par une crise politique depuis plusieurs mois : assassinat de l'ancien Premier ministre Rafic Hariri le 14 février, succession de manifestations et de contre-manifestations de l'opposition libanaise (dont M. Hariri avait pris la tête avant sa mort), d'une part, et des partis pro-syriens de l'autre, blocage politique débouchant sur l'absence de gouvernement, nouveaux attentats à l'explosif. À la demande du Conseil de sécurité, une équipe de police dirigée par un fonctionnaire de police irlandais a mené une enquête sur les conditions de l'assassinat de Rafic Hariri. Elle a conclu à la nécessité d'une commission d'enquête internationale formelle, de manière à établir sans contestation possible les conditions et les responsabilités de l'attentat du 14 février. Cette recommandation a été entérinée par le Conseil de sécurité (résolution 1595). La France travaille avec ses partenaires européens et au sein des Nations unies en vue de la constitution d'une telle commission. Faire la lumière sur les conditions de cet attentat est en effet, au même titre que la tenue d'élections libres à bref délai, une condition essentielle au dénouement de la crise politique libanaise et au retour au calme et à la stabilité dont ce pays a plus que jamais besoin.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Kosciusko-Morizet](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58871

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 2005, page 2066

Réponse publiée le : 3 mai 2005, page 4521